

APPEL AUX ARTISTES MUSQUEAM

Aéroport international de Vancouver (YVR)
Projet de conversion ACSTA de la jetée C (CAJC),
Galerie de photos du contrôle préalable à l'embarquement

Le budget de la commission artistique : 250,00 \$ par photo sélectionnée

Date limite de la commission : 10 octobre 2024

Table des matières

1.0 CONTEXTE GÉNÉRAL.....	2
1.1 ŒUVRES D'ART THÉMATIQUES À YVR.....	2
2.0 DESCRIPTION DU PROJET.....	3
2.1 CRÉATION DE L'ŒUVRE D'ART.....	3
2.2 ZONE DU PROJET.....	3
3.0 PROCESSUS DE COMMISSION DE L'ŒUVRE D'ART.....	3
3.1 PROCÉDURE DE SOUMISSION.....	4
3.3 COMMENT POSER UNE CANDIDATURE.....	4
4.0 PROCESSUS DE SÉLECTION.....	5
4.1 ANNONCE DE L'ATTRIBUTION DE LA COMMISSION.....	5
4.2 ARTISTES SÉLECTIONNÉS.....	5
4.3 SPÉCIFICATIONS DU FICHER.....	5
5.0 CALENDRIER DE LA COMMISSION.....	6
6.0 AUTRES DISPOSITIONS.....	6
6.1 PAS DE CONTRAT.....	6
6.2 RÉSERVE DE DROITS.....	6
6.3 COÛTS.....	7
ANNEXES.....	8
ANNEXE A : DESSINS, PLANS ET ÉLÉVATIONS DE LA ZONE DU PROJET.....	8
ANNEXE B : ACCORD DE PROPOSITION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	15



1.0 CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Administration de l'aéroport international de Vancouver (YVR) lance un appel aux artistes Musqueam.

YVR souhaite commander une série de photographies à de jeunes Musqueam qui seront mises en valeur dans la zone de contrôle préalable à l'embarquement dans son aérogare des vols intérieurs et qui serviront de point focal pour les voyageurs, les visiteurs et la communauté de YVR. YVR accueille des voyageurs du monde entier dans notre belle province et s'efforce de créer une expérience passager distincte et mémorable à chaque étape du voyage des passagers. Les œuvres d'art érigées à l'aéroport jouent un rôle important dans l'amélioration de cette expérience mémorable.

YVR est situé sur ce que l'on appelle maintenant l'île de Sea Island à Richmond, en Colombie-Britannique, sur les terres traditionnelles, ancestrales et non cédées du peuple *xʷməθkʷəy̓əm* (Musqueam). YVR et Musqueam ont conclu un accord d'amitié en 2017. Le premier de ce genre, cet accord de 30 ans reconnaît qu'en étant situé sur le territoire traditionnel Musqueam, YVR a la responsabilité de travailler avec Musqueam pour atteindre un avenir durable et mutuellement bénéfique pour nos communautés.

Les gens de *xʷməθkʷəy̓əm* vivent dans ce que l'on appelle maintenant Vancouver et les régions environnantes depuis aussi longtemps qu'il y a eu des terres à habiter. Les gens de *xʷməθkʷəy̓əm* se déplaçaient sur ce territoire traditionnel en utilisant les ressources que la terre fournissait pour la pêche, la chasse, le piégeage et la cueillette pour maintenir leur subsistance. Aujourd'hui, la communauté maintient des liens forts avec la terre et les historiens et éducateurs de *xʷməθkʷəy̓əm* en partagent l'histoire et les enseignements.

1.1 ŒUVRES D'ART THÉMATIQUES À YVR

L'aéroport international de Vancouver est un chef de file dans la création d'espaces avec un « sens du lieu » mettant en valeur le patrimoine culturel, la beauté naturelle et les expériences emblématiques qui incarnent la Colombie-Britannique. Sa collection, réputée pour l'importance qu'elle accorde à l'art des Premières nations, comprend des œuvres d'art emblématiques réalisées par des artistes renommés et s'articule autour des thèmes de la terre, de la mer et du ciel. Le design de chaque zone de YVR reflète les histoires de la terre, telles que définies dans le *Plan directeur thématique de YVR*, qui célèbre la beauté naturelle, le paysage et les communautés de la Colombie-Britannique. Les commandes d'œuvres d'art à travers YVR ont été inspirées par ces histoires.



2.0 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de conversion de l'aérogare des vols intérieurs ACSTA de la jetée C (CAJC) consiste à rénover le point de contrôle de sécurité à l'extrémité nord du bâtiment de l'immeuble de l'aérogare des vols intérieurs. Le projet comprendra un nouveau portail d'entrée avec un système d'orientation menant à une zone élargie de contrôle préalable à l'embarquement, après quoi les passagers se rendront à leurs portes d'embarquement.

C'est dans cette zone élargie de contrôle préalable à l'embarquement qu'un nouvel espace d'exposition photographique rotatif sera créé.

2.1 CRÉATION DE L'ŒUVRE D'ART

Le projet CAJC continuera son approche pour enrichir le voyage des passagers avec une exposition de photographies contemporaines d'artistes émergents. La nouvelle galerie de photos sera axée sur le point de vue des jeunes et sur les récits de la vie dans leurs communautés. YVR invite les jeunes Musqueam à soumettre leurs photographies pour l'exposition inaugurale qui se déroulera du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2025.

2.2 ZONE DU PROJET

Dans la zone de contrôle préalable à l'embarquement, cinq murs, d'une longueur d'environ 100 pieds, seront disponibles pour l'installation de photographies. La zone d'installation sera visible depuis plusieurs de points de vue lorsque les voyageurs passeront le contrôle préalable à l'embarquement. Des dessins détaillés, des élévations, des sections et des rendus de la zone sont présentés en annexe.

En fonction de l'orientation de la photographie, l'espace d'exposition devrait pouvoir accueillir 20 à 30 images de 36 x 48 pouces chacune.

Il s'agit d'une commande de photographies uniquement. Les artistes sont tenus de fournir uniquement les fichiers numériques des photos. YVR sera responsable de la gestion du projet, de l'impression et de l'installation.

3.0 PROCESSUS DE COMMISSION DE L'ŒUVRE D'ART

Cet appel est ouvert aux artistes Musqueam âgés de 15 à 25 ans (nés entre 1999 et 2009).

L'annonce de cet appel à candidatures pour les artistes Musqueam sera transmise à la communauté artistique Musqueam le 18 juin 2024.



3.1 PROCÉDURE DE SOUMISSION

Tous les artistes/équipes d'ascendance Musqueam intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour cette opportunité en envoyant un courriel indiquant leurs coordonnées à Mary Point, directrice des relations avec les autochtones, à Mary_Point@yvr.ca au plus tard à 13 h le mardi 9 juillet 2024. En s'inscrivant, les artistes seront assurés de recevoir toute mise à jour ou modification de l'appel aux artistes Musqueam émergents. Seules les personnes d'ascendance Musqueam sont éligibles pour être considérées pour cette opportunité.

3.2 QUESTIONS

Les questions doivent être soumises à Mary_Point@yvr.ca au plus tard à 13 h le mardi 20 août 2024. **L'Administration de l'aéroport** s'efforcera de répondre à toutes les questions ; cependant, elle se réserve le droit de ne pas répondre aux questions, y compris à celles reçues après la date limite de soumission des questions.

3.3 COMMENT POSER UNE CANDIDATURE

Tous les artistes Musqueam intéressés et éligibles (un « **Artiste** ») qui se sont inscrits conformément à la section 3.1 ci-dessus doivent soumettre un seul document PDF (taille maximale de fichier 20 Mo) comprenant les éléments suivants :

- Nom de l'artiste, adresse, courriel et numéro de téléphone et date de naissance.
- Une brève description de la photographie proposée pour l'exposition (150 mots maximum). Nous recherchons des images qui capturent l'essence du peuple et de la communauté de l'artiste.
- Un minimum de cinq et un maximum de dix photos illustrant le concept de l'artiste.
- Une courte biographie de l'artiste (100 mots maximum).
- Formulaire de consentement et accord de proposition signé ([voir Annexe B](#)). Toutes les soumissions doivent inclure une numérisation du Formulaire de consentement et accord de proposition signé pour chaque artiste participant à la soumission.

Les soumissions doivent être envoyées électroniquement à Mary_Point@yvr.ca, au plus tard 13 h le jeudi 5 septembre 2024.

REMARQUE : Vous recevrez un courriel confirmant la réception de votre soumission. Si vous ne recevez pas de confirmation de réception de votre soumission d'ici 17 h le 5 septembre, veuillez appeler le (604) 346-6573 et laisser un message avec votre nom et vos coordonnées.



4.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

Un jury de sélection examinera toutes les propositions reçues de la part des artistes éligibles. Au cours de la procédure d'examen, YVR se réserve le droit de s'entretenir avec l'un ou l'ensemble des artistes afin de clarifier une proposition.

En fonction de la qualité des soumissions, le jury établira une liste restreinte d'artistes pour l'attribution de la commission. Cette liste sera établie par ordre de priorité et sera utilisée si un artiste sélectionné n'est pas en mesure de réaliser la commission pour quelque raison que ce soit.

Chaque artiste ayant soumis une soumission conforme aux exigences énoncées ici recevra un honoraire de 250 \$ pour cette soumission.

4.1 ANNONCE DE L'ATTRIBUTION DE LA COMMISSION

La recommandation d'attribution du jury sera annoncée au plus tard le 19 septembre 2024. Tous les artistes ayant soumis une proposition recevront une notification par courriel.

4.2 ARTISTES SÉLECTIONNÉS

Chaque artiste sélectionné conclura un contrat de commande et d'achat d'œuvres d'art de YVR. **Les artistes recevront 250 \$ par photo sélectionnée pour l'exposition.**

Tous les artistes sélectionnés doivent fournir des images en haute résolution pour l'installation. Les artistes devront être disponibles pour consulter l'équipe du projet afin de s'assurer que les fichiers photo répondent aux spécifications et qu'ils reflètent l'œuvre telle qu'elle est proposée.

4.3 SPÉCIFICATIONS DU FICHIER

- Taille de l'image : 10 800 x 14 400 pixels (300 DPI)
- Format du fichier : TIFF (pas de couche)
 - Les fichiers vectoriels peuvent être envoyés sous forme de fichiers PDF enregistrés avec des paramètres d'impression de haute qualité.
- Espace couleur : CMYK
- Fond perdu : 1/8" sur tous les côtés



5.0 CALENDRIER DE LA COMMISSION

Appel aux artistes Musqueam distribué	Mardi 18 juin 2024
Inscription pour manifester son intérêt à participer (pas obligatoire)	Mardi 9 juillet 2024 à 13 h
Atelier de photographie	Mardi 14 août 2024 (à confirmer)
Date limite pour soumettre des questions	Mardi 20 août 2024 à 13 h
Date limite de remise des propositions	Jeudi 5 septembre 2024 à 14 h
Annonce de l'attribution de la commission	Jeudi 19 septembre 2024
Fichiers photo finaux doivent être envoyés à YVR	Jeudi 10 octobre 2024 à 11 h
Période d'exposition	Du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2025

6.0 AUTRES DISPOSITIONS

6.1 PAS DE CONTRAT

Le présent document ne constitue pas une offre, un appel d'offres ou une demande de propositions. Rien dans le présent appel ne sera interprété comme engageant l'Administration de l'aéroport de quelque manière que ce soit à conclure un accord pour la commande de l'œuvre d'art. Aucun répondant n'acquerra de droits ou de privilèges juridiques liés à l'œuvre d'art à la suite du présent appel.

6.2 RÉSERVE DE DROITS

L'Administration de l'aéroport se réserve le droit, à sa seule discrétion, de prendre l'une ou l'autre ou l'ensemble des mesures suivantes :

- Demander des éclaircissements ou des renseignements supplémentaires sur toute soumission ;
- Rejeter une ou toutes les soumissions ;
- Demander à un artiste soumissionnaire s'il envisagerait de collaborer avec un autre artiste soumissionnaire ;



- d. Vérifier les références et mener toute enquête sur les antécédents que l'Administration de l'aéroport juge nécessaire ;
- e. Annuler le présent appel à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et procéder à une autre procédure, ou ne pas entreprendre de procédure du tout ; et
- f. Renoncer à toute erreur, irrégularité ou formalité, y compris matérielle.

6.3 COÛTS

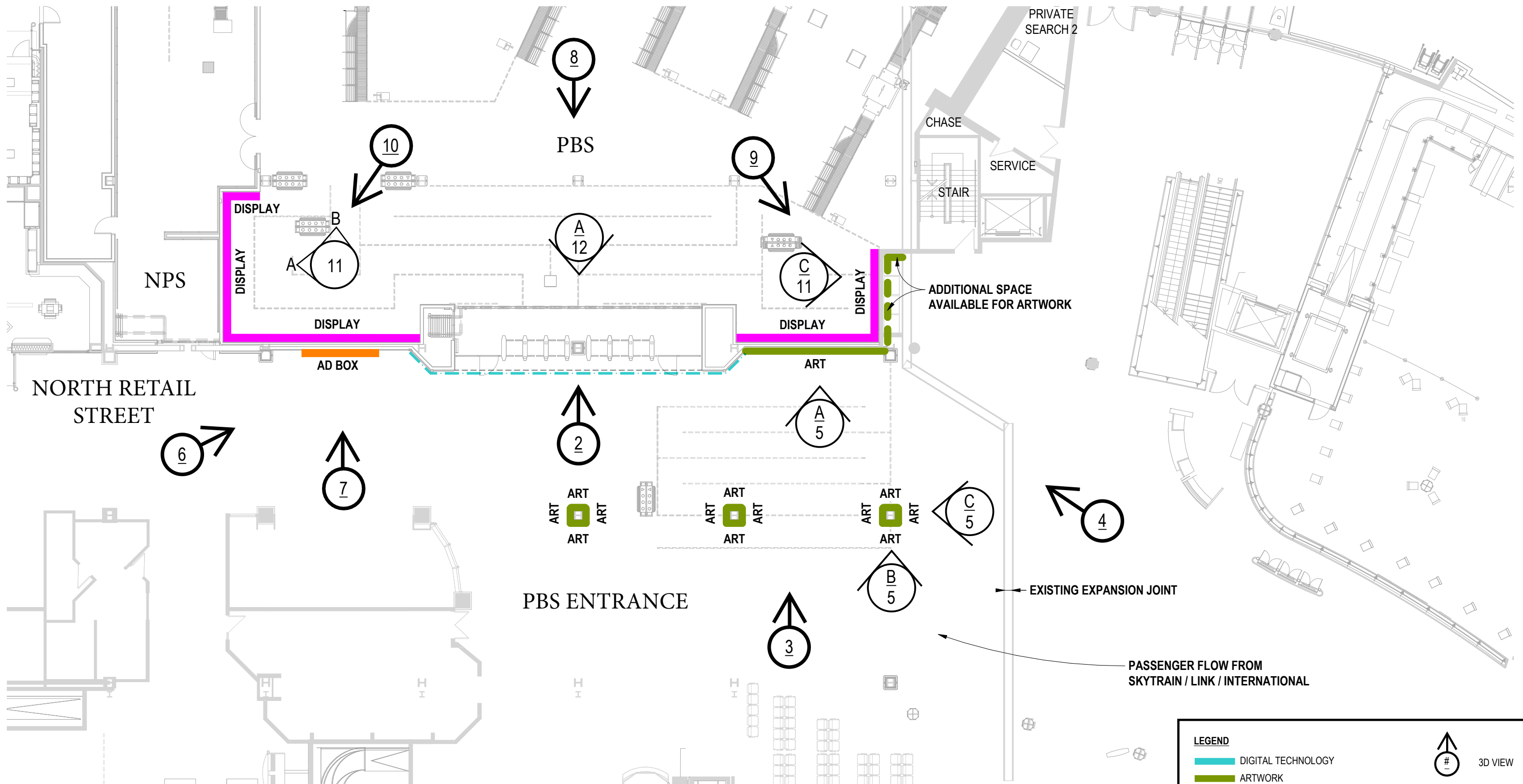
Outre le paiement des honoraires tels qu'établis dans cet appel, les artistes sont entièrement responsables de leurs propres frais et dépenses pour la préparation d'une soumission, la participation à ce processus ou toute discussion ultérieure avec l'Administration de l'aéroport.



ANNEXES

ANNEXE A : DESSINS, PLANS ET ÉLÉVATIONS DE LA ZONE DU PROJET



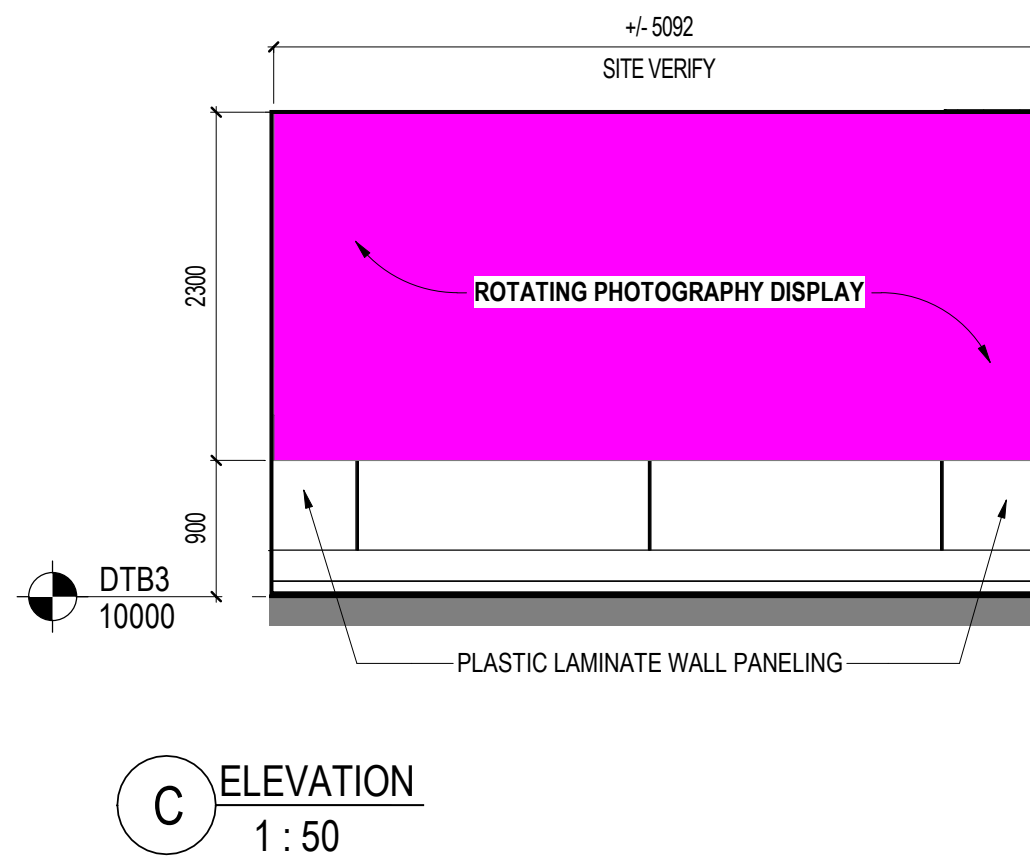
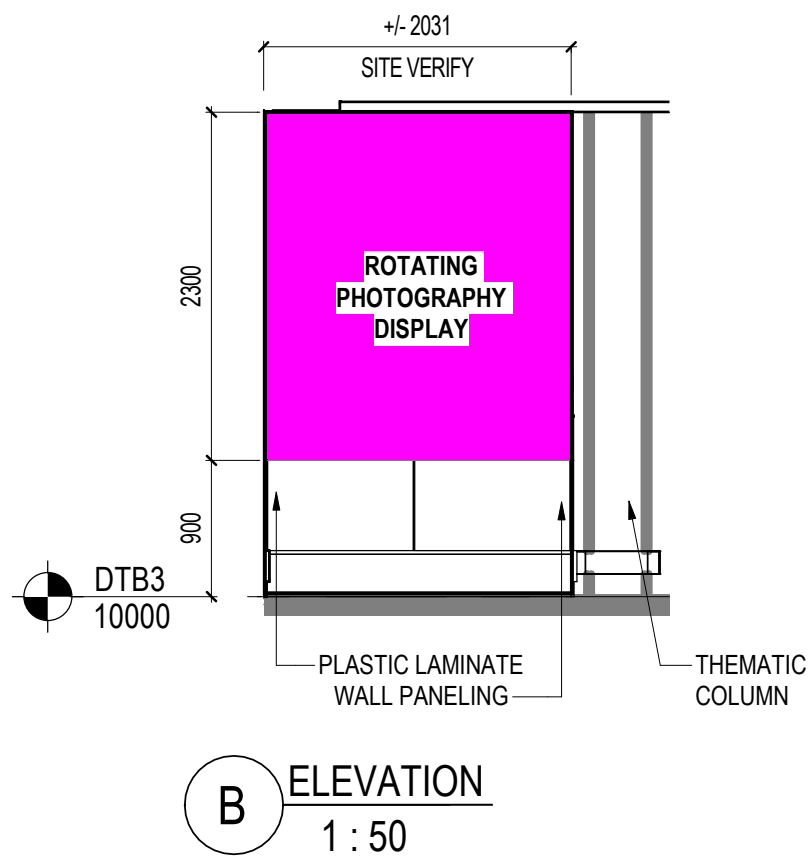
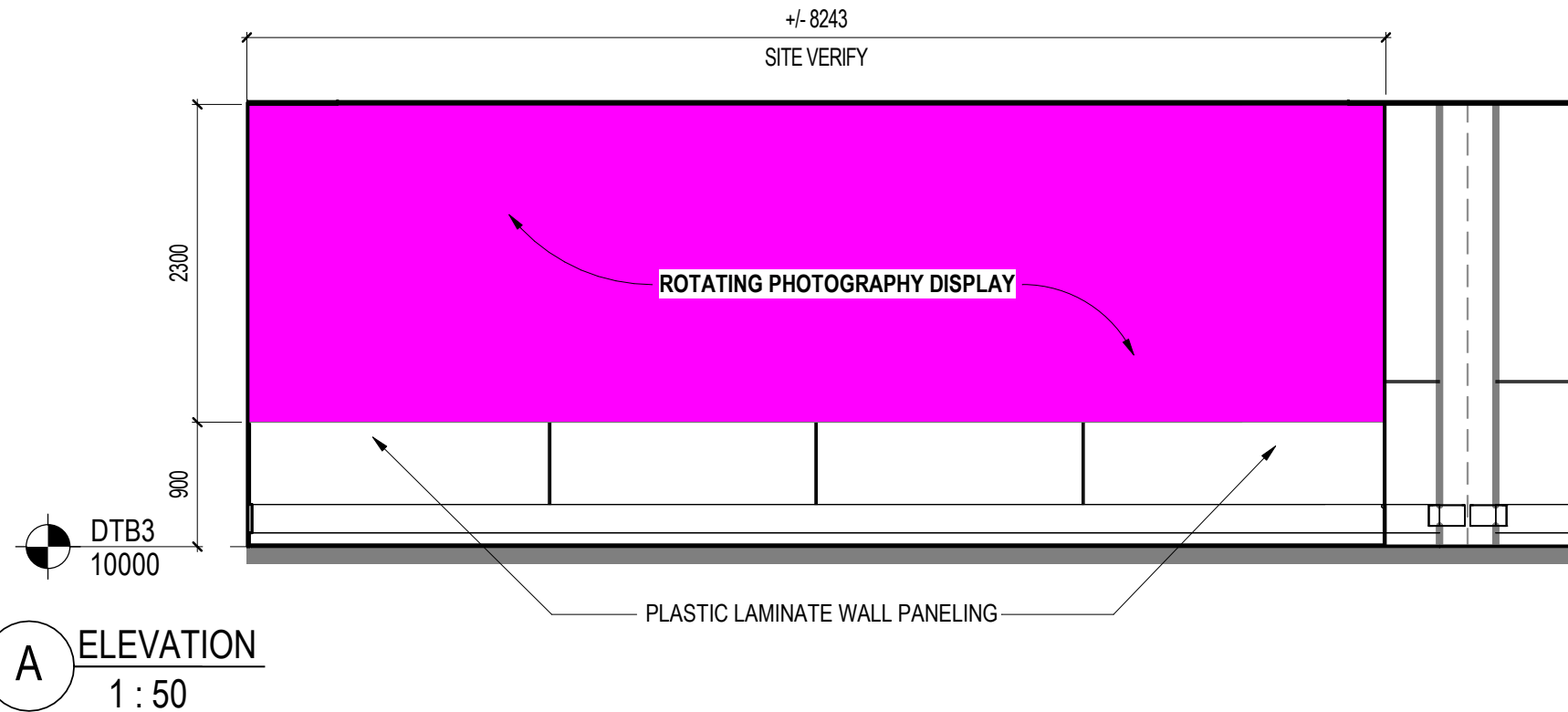


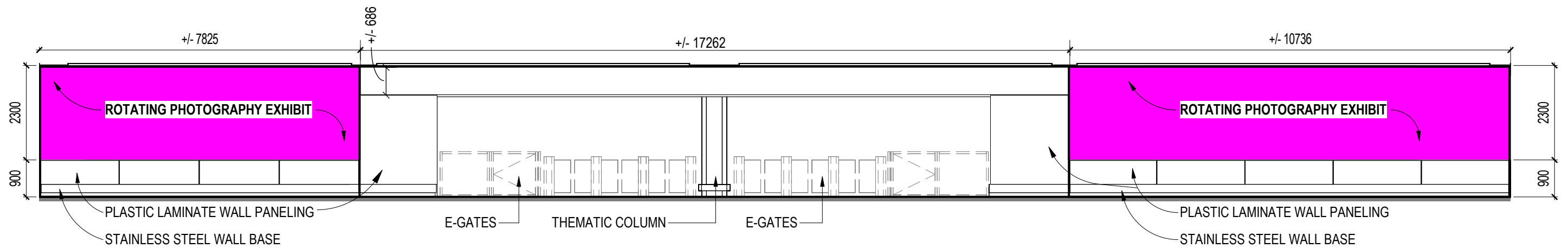


YVR EXPRESS
powered by CLEAR
Save time in line by booking ahead.
Reserve your spot in the security line for free.
BOOK NOW









A ELEVATION
1 : 100

ANNEXE B : ACCORD DE PROPOSITION ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Termes et condition

Je soussigné(e), déclare par la présente avoir lu l'*Appel aux artistes Musqueam* pour la Commission artistique – Projet de la conversion ACSTA de la jetée C (CAJC), galerie de photos du contrôle préalable à l'embarquement et je soumetts ma proposition pour examen. Je comprends que ce processus ne donne pas lieu à des droits ou obligations juridiques et que si, après la soumission de la proposition je ne suis pas sélectionné(e) dans le processus de sélection pour l'opportunité de la Commission artistique, je n'aurai aucune réclamation contre YVR ou tout agent, employé, entrepreneur ou consultant lié à ce projet.

À part le paiement des honoraires, comme indiqué dans l'*Appel aux artistes Musqueam* pour la Commission artistique, je conviens d'être responsable de mes propres coûts et dépenses pour répondre à l'Appel.

Je conviens de n'avoir pas fait de lobbying et de ne pas faire de lobbying, directement ou indirectement, auprès du conseil d'administration de YVR, du personnel, de leurs conseillers, consultants ou toute autre personne concernant ma participation à cet Appel, ni d'engager d'autres personnes pour faire du lobbying en mon nom pour avancer dans la sélection ou pour une commission.

Je comprends que cet *Appel aux Artistes Musqueam* ne sera pas le mécanisme exclusif pour identifier les artistes d'intérêt. D'autres artistes peuvent être invités sans avoir besoin de répondre à cet Appel. Le but de cet Appel est de solliciter l'intérêt de tous les artistes éligibles, y compris ceux qui ne sont pas connus de l'équipe du projet. Ce n'est pas un appel d'offres et ne crée aucune relation juridique ou obligation entre les artistes et YVR.

Je comprends que toutes les décisions prises par YVR sont finales.

Je m'engage à garder confidentielles toutes les informations fournies par YVR.

Je comprends que le non-respect de ces termes et conditions entraînera ma disqualification.

ACCORD DE PARTICIPATION

J'ai lu l'*Appel aux Artistes Musqueam* pour la Commission artistique – Projet de la conversion ACSTA de la jetée C de l'Aéroport international de Vancouver (YVR) et accepte de participer selon les termes et conditions énoncés ici.

SIGNATURE : _____ DATE : _____

NOM DE L'ARTISTE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

COURRIEL : _____

